



Titre de séjour "vie familiale"

Par **Ophelie53000**, le **17/01/2014** à **00:32**

Bonjour, voila je vous explique mon cas, mon petit ami est arriver illégalement en France au mois de mai, il y'a 5 mois j'ai appris que j'etais enceinte, nous avons été a la mairie faire un reconnaissance anticipé de notre futur bébé!! rnl a passeport, carte d'identité...rnComment faire pour qu'il puisse avoir son titre de séjour, on ma parler d'un titre de séjour, vie privé et familiale!rnJe precise qu'il avais un visa pour l'Espagne mais il a préféré venir en France!rnUn petit coup de main serait le bienvenu!! MERCI

Par **aguesseau**, le **17/01/2014** à **08:23**

bjr,rnla délivrance d'une carte vpf en étant entré irrégulièrement est un cas exceptionnel.rnon lui demandera sans doute de repartir dans son pays chercher un visa long séjour.rncdt

Par **Ophelie53000**, le **17/01/2014** à **15:12**

D'accord, mais combien de temps cela doit prendre? Bébé prévu pour le mois de mai! rnEt niveau cout, a combien tous cela va me revenir?

Par **MAHDOUCH**, le **21/01/2014** à **12:38**

[fluo]bonjour[/fluo]rndans c'est cas , il peux faire une demande de titre de sejour en etant

parent d'enfant français et il a pas à rentrer dans son pays parce que il a pas à présenter un visa même si il est entré en France d'une façon irrégulière, mais il faut qu'il ait des preuves de la contribution à l'entretien de l'enfant depuis sa naissance (facture d'achat, attestation de la PMI de sa présence ...etc)

Par **Ophelie53000**, le **22/01/2014** à **16:22**

Et ça prendra combien de temps pour qu'il puisse avoir ces papiers? rnJ'ai la hantise qu'on le renvoie dans son pays, et de me retrouver toute seule, du coup je vis très mal cette grossesse, je la vis dans l'angoisse et le stress!!!

Par **Ophelie53000**, le **22/01/2014** à **16:22**

Est-ce que je dois attendre que mon futur bébé naisse ou je peux commencer maintenant!?

Par **MAHDOUCH**, le **22/01/2014** à **17:12**

il faut attendre que votre bébé naisse comme ça il est inscrit sur l'acte du bébé que c'est lui le père, après il faut juste ramasser le maximum des preuves à la contribution à l'entretien du bébé, et après il peut faire ça demande, moi je rdv le 5 février, je patiente 6 mois ...

Par **Ophelie53000**, le **22/01/2014** à **17:14**

Ah oui quand même! Tant qu'il est sur l'acte de reconnaissance anticipé que nous avons été faire à la mairie, il ne risque rien?rnEt niveau tarif, combien avez-vous payé?

Par **MAHDOUCH**, le **22/01/2014** à **18:21**

Je n'ai rien payé encore, mais à mon rdv je dois payer 50€ de timbre fiscaux sinon je ne serai pas reçu, après il y aura le rdv à l'OFII, il comptera 290€ de timbre ou retour de titre de séjour. Pour mon cas, je suis marié à une Française et j'ai un enfant français, donc je vais déposer mon dossier en étant conjoint d'un Français et parent d'un enfant français, et je fournis largement les preuves pour les deux cas, donc à mon avis ça sera bon pour moi, fin j'sp bien. Vous étiez marié ou pas?

Par **Ophelie53000**, le **24/01/2014** à **17:14**

Non je ne suis pas marié avec lui!